

Monsieur Jean-Michel LATTES
Président
Syndicat Mixte des Transports en Commun
7 esplanade Compans-Caffarelli
BP 11120
31011 TOULOUSE CEDEX 6

Nos réf. : LG/PP/2017-1T-6

Dossier suivi par Lydie Guérineau
Lydie.guerineau@scot-nt.fr

Objet : Consultation des personnes publiques associées
Projet Mobilités 2020-2025-2030

Villeneuve-lès-Bouloc, le 28 février 2017

Monsieur le Président,

Par courrier reçu en date du 1^{er} décembre 2016, vous avez sollicité le Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain pour avis sur le Projet Mobilités 2020-2025-2030, je vous remercie de nous avoir consultés au-delà des exigences réglementaires.

Le territoire du SCoT du Nord Toulousain et sa population contribuent de fait au dynamisme et à l'attractivité de l'agglomération toulousaine, de par sa couronne verte, ses activités logistiques, son territoire agricole et viticole... Nous sommes à la fois bassin de main d'œuvre pour la métropole et bassin d'emploi pour de nombreux toulousains et la mobilité pendulaire est une part non négligeable de la thématique déplacement du SCoT. Il est donc logique que tous, résidents, usagers ou entreprises, impactés par l'effet centralisateur de la métropole, puissent eux aussi accéder à ses équipements structurants ou venir sur notre territoire par des modes de déplacements optimisés visant les objectifs de développement durable.

L'étude du projet mobilité 2020 2025 2030 produit par SMTC Tisséo amène le Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain aux réflexions suivantes :

3 leviers sont identifiés dans le projet pour relever le défi de la mobilité, celui de l'organisation des réseaux routiers et des stationnements : « Concernant le stationnement, la stratégie consiste d'une part à favoriser le rabattement des usagers vers les principaux parcs-relais du territoire (en lien avec le réseau TC existant et projeté) et d'autre part à favoriser les nouvelles pratiques telles que l'usage de la voiture partagée (spots de covoiturage) » (p71) devrait avoir une influence notable sur notre territoire.

Les questions du rabattement et du covoiturage sont particulièrement importantes dans le cadre des déplacements domicile-travail et domicile-services des habitants hors de la grande agglomération toulousaine qui se rendent quotidiennement sur les centres d'intérêt de l'agglomération.

Notons particulièrement l'orientation 16 « favoriser et valoriser les nouveaux usages partagés de la voiture », et l'orientation 19 « organiser les stationnements en ouvrage, sur domaine public et dans les parcs-relais, en intégrant les projets de développement des réseaux de transports en commun ».

Ces orientations déclinées dans les actions suivantes :

« Action 29 (détail p162):

DYNAMISER l'usage de la voiture partagée :

- Renforcer les partenariats et développer les services de covoiturage et d'autopartage.
- Mettre en œuvre un schéma directeur d'aménagement des aires et des spots covoiturage. »

« Action 34 (détail p172):

ACCENTUER le report modal en amont des zones de congestion : améliorer les capacités de stationnement et les conditions d'accès des parcs relais associés au réseau structurant. »

(A noter que l'objectif d'inciter les automobilistes à se reporter au plus tôt sur les réseaux de transports en commun concerne également les pôles d'échanges associés au réseau ferroviaire)

correspondent bien aux préoccupations de la population du SCoT du Nord Toulousain qui hésite à se rendre en automobile jusqu'aux parcs-relais afin d'y prendre les transports en commun ; le risque du parc-relais affichant « complet » étant très élevé.

Ainsi, face à des problématiques partagées, nous regrettons que le projet semble trop souvent s'arrêter aux limites administratives de l'agglomération toulousaine. Il aurait été souhaitable d'étendre systématiquement le diagnostic et la portée des actions à mettre en œuvre sur le territoire vécu, défini par ses bassins de vie et d'emplois et leurs isochrones attachés aux points d'intermodalité automobiles-TC.

L'association pour la mise en œuvre de certaines actions, de la Région, du Conseil Départemental ainsi que des entreprises directement concernées par les notions de bassin d'emploi mettent bien en évidence la nécessité d'une approche de la mobilité à l'horizon 2030 au-delà du seul périmètre de la grande agglomération toulousaine. C'est pourquoi elle devrait s'accompagner d'une étude plus élargie et mieux partagée.

Le Syndicat souhaite que la structuration des points d'interconnexion (Colomiers, Blagnac aéroport, futur parc des expos, Fenouillet, Balma-Gramont, Borderouge, etc) permettant stationnement, accès navettes, rabattement, desserte par réseaux urbains et interurbains de bus, desserte covoiturage et rézo pouce prenne bien en compte les évolutions internes et externes à l'agglomération (pour exemple le « franchissement Nord de Garonne et liaison RD2-RD820-A62 (Eurocentre)-pont sur la Garonne entre Merville et St-Jory » (cité p35) impacte 2 périmètres de SCOT)

Les thèmes développés dans l'axe 1 portant sur le développement de transports capacitaires (amélioration de la multimodalité dans les pôles d'échanges, service aux usagers, tarification, maillage, adaptation au territoire, etc) retiennent également toute notre attention. Une identification concertée des besoins, de sites propres potentiels, etc, propices à développer un PDU « extra muros » est souhaitable. L'étude d'extensions supplémentaires des réseaux de TC, comme « desserte intégrée banlieue proche » vers les communautés de communes du SCoT du Nord Toulousain (à l'instar de la desserte de Lapeyrouse-Fossat par Tisséo) aurait également un intérêt.

D'autre part, dans le document Observatoire du PDU, les références et les indicateurs relatifs aux territoires extérieurs sont trop rares.

Il mentionne en introduction :

« Pour permettre de suivre la mise en œuvre des actions du Projet Mobilités 2020-2025-2030 et d'évaluer leurs impacts sur les mobilités et l'organisation des territoires, l'Observatoire existant du PDU sera reconfiguré et adapté au nouveau plan d'actions organisé selon les trois leviers de la stratégie mobilité actualisée.

...

Afin de renseigner des indicateurs majeurs de déplacements (les parts modales et motifs de déplacements), des grandes enquêtes devront être actualisées, vers 2020/2022 :

- L'enquête ménages Déplacements
- L'enquête Cordon Routière
- Les enquêtes Origine - Destination sur les réseaux TC.

Les résultats en enseignements de l'évaluation seront partagés à l'échelle des territoires et contribueront à l'adaptation du plan d'actions en tant que de besoin. »

Nous insistons pour que les limites administratives de ces enquêtes soient dépassées et les points d'interconnexion périphériques et externes largement renseignés. Nous souhaitons bien sûr être associés à la mise en œuvre du Projet Mobilités et à son suivi, notamment à la définition des aspects quantitatifs, comme le dimensionnement des parcs-relais, rattachés aux orientations et actions qui nous impactent.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations distinguées.


Philippe PETIT
Président

